EPU 23eme Session
(Genève, 2-13 novembre 2015)
Examen du Rwanda
Intervention de la Grèce

Merci Monsieur le Président,

La Grèce salue la délégation de la République du Rwanda et la remercie pour la présentation de son rapport national dans le cadre du 2eme cycle de son EPU.

La Grèce note avec satisfaction la révision de la loi relative à l'idéologie du génocide et d'autres lois nationales à l'accès à la justice.
La Grèce félicite le gouvernement du Rwanda pour l'élaboration du Plan stratégique et la politique de justice pour mineurs (2014-2019) afin de mettre en avant l'intérêt supérieur de l'enfant et promouvoir la participation des enfants à toutes les procédures juridiques. De plus, de nombreux progrès ont été réalisés dans le domaine des droits économiques, sociaux et culturels.

La Grèce souhaite faire les recommandations suivantes :

Un encourager la ratification de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, ainsi que la ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communication

Deux prendre les mesures nécessaires pour la création de tribunaux indépendants pour mineurs

Nous voudrions, ainsi, saisir cette opportunité afin de souhaiter à la Délégation du Rwanda et à nos collègues rwandais le meilleur sur la mise en œuvre des recommandations qu'ils recevront aujourd'hui et sur leurs efforts globaux d'améliorer la protection des droits de l'homme dans leur pays.

Monsieur le Président, nous vous remercions pour votre attention.